



Mission régionale d'autorité environnementale  
de Bourgogne-Franche-Comté

**Information sur l'absence d'avis de  
la Mission régionale d'autorité environnementale  
relatif au projet d'exploitation d'un centre de  
regroupement, tri, transit de déchets divers et traitement  
de déchets non dangereux et d'un centre de dépollution de  
démontage de véhicules hors d'usage  
sur la commune de Cosne-Cours-sur-Loire  
(58 Nièvre)**

n°BFC – 2018 - 1486

En application des dispositions de l'article R122-7 du Code de l'environnement, l'avis de l'autorité environnementale a été sollicité sur le dossier sus-visé le 22 janvier 2018.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai de deux mois qui lui était imparti au titre de ces dispositions.

En vertu de ces dernières, l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai est mise en ligne sur internet. Portée à la connaissance du maître d'ouvrage par l'autorité compétente, elle est également jointe au dossier d'enquête publique ou de consultation du public.